



CONCOURS SUR TITRE DE MONITEUR EDUCATEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM/PRENOM(S) DU CANDIDAT :

Retrait des dossiers	Clôture des inscriptions	Epreuve orale pour les candidats admissibles
Du lundi 17 février 2020 au jeudi 19 mars 2020	Jeudi 26 mars 2020	A partir du Lundi 25 mai 2020

Les modalités de candidature et de dépôt des dossiers ainsi que la liste des pièces à fournir sont précisées en page 4 du présent document.

Les informations relatives au corps et aux modalités de recrutement de Moniteurs Educateurs de la fonction publique hospitalière sont détaillées en annexe.

Cadre réservé à l'administration – ne rien inscrire

Dossier reçu le :

par voie postale

Dépôt dans le service

Date cachet de la poste :

NOTICE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

1- IDENTIFICATION DU CANDIDAT (écrire en caractères d'imprimerie)

Mme M ^(*) - Nom d'usage :

Nom d'époux ou d'épouse :

.....
.....

Prénom(s) :

.....

Date de naissance : Lieu de naissance : Code postal :

.....

Nationalité^(*) : Française : Ressortissant européen

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

.....

(Le candidat veillera à informer immédiatement le Département de toute modification d'adresse ou de coordonnées téléphoniques)

Téléphone domicile : Téléphone mobile :

Téléphone professionnel : Adresse mail

Le candidat est-il reconnu comme travailleur handicapé ^(*) : oui non

Si oui, préciser, le cas échéant, les conditions matérielles spécifiques à prévoir :

.....

.....

2- TITRES, DIPLOMES, CERTIFICATS

Intitulé ^(*)	Date de délivrance	Lieu de délivrance
<input type="checkbox"/> Certificat d'aptitude aux fonctions de Moniteur Educateur ou diplôme équivalent dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007		
<input type="checkbox"/> Le cas échéant, attestation(s) de formation continue		
<input type="checkbox"/> Le cas échéant, attestation(s) d'emploi		

Pour les candidats non titulaires du certificat requis, autres titre, diplôme, certificat, qualification reconnus comme équivalents par la commission instituée par l'art 8 du décret du 13/02/2007 (indiquer l'intitulé, la date et le lieu de délivrance de l'attestation d'équivalence) :

.....

.....

.....

3- ETABLISSEMENT SOUHAITE

Merci de préciser votre préférence quant à votre affectation éventuelle, en cas d'admission ^(*) :

Foyer de l'Enfance Nord-Est

Foyer de l'Enfance de Terre Rouge

(*) Cocher la(les) case(s) correspondant à votre situation

DECLARATION SUR L'HONNEUR

(à remplir obligatoirement par tous les candidats)

Je soussigné(e)certifie sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements figurant dans le présent dossier d'inscription,
- être de nationalité française ou ressortissant de la Communauté Européenne,

Je déclare par ailleurs, réunir les conditions de l'article 5 et 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, relatives à la jouissance des droits civiques et à l'absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions et justifier de l'aptitude physique à occuper l'emploi postulé en application du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux.

Je reconnais enfin être informé(e) que toute déclaration inexacte de ma part entrainera la perte du bénéfice du concours

Fait à, le2020

Signature du Candidat :

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Votre dossier de candidature devra être **complété intégralement et lisiblement**. N'oubliez pas de le **signer**. Les pièces listées ci-après doivent **obligatoirement** être fournies à l'appui de votre dossier. **Les dossiers incomplets seront rejetés.**

Liste des pièces à fournir par tous les candidats :

- Dossier d'inscription complété, daté et signé
- Le formulaire « DECLARATION SUR L'HONNEUR » dûment rempli, daté et signé
- L'accusé de réception rempli

- Un curriculum vitae détaillé accompagné, le cas échéant, d'attestations d'emplois

- Les titres de formation, certification et équivalence, notamment ceux requis pour le concours concerné aux articles du décret du 4 février 2014, dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents

- ou, le cas échéant, la preuve du dépôt d'une demande d'équivalence auprès de la commission compétente, étant précisé que ledit titre équivalent devra impérativement être produit au plus tard **le 24/04/2020, avant l'analyse du dossier.**

- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne

- Le cas échéant copie de la reconnaissance de travailleur handicapé
- Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche de poste occupé

- Une demande d'extrait du casier judiciaire n°3
- Tout document permettant au jury d'apprécier le cas échéant, l'expérience professionnelle du candidat : état des services publics (cf imprimé joint) accompagné de la fiche de poste occupé, rapport sur la manière de servir dans les différents établissements où le candidat a été appelé à exercer ses fonctions, attestations de formation, de stage...

Date limite de dépôt des dossiers (cachet de la poste faisant foi) : **26 mars 2020**

Les dossiers de candidature, dûment remplis, signés et accompagnés des pièces demandées, doivent être **retournés par voie postale ou déposés au Service Formation et Concours du Département à l'adresse suivante :**

DEPARTEMENT DE LA REUNION
Direction des Ressources Humaines
Service Formation et Concours
8, rue de la Source – 97488 SAINT-DENIS CEDEX
Tél : 02 62 90 34 73 / 02 62 90 47 56

Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 15h45 et le vendredi de 8h00 à 14h30

ATTENTION :

Ne seront pas acceptés les dossiers :

- postés après la date limite (cachet de la poste faisant foi) ou déposés l'adresse indiquée ci-dessus après cette même date
- postés et arrivés après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'un mauvais libellé d'adresse.



CONCOURS 2020 DE MONITEUR EDUCATEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Cet accusé de réception est à joindre à votre dossier de candidature. Il vous sera retourné comme preuve de dépôt avec apposition de la date de réception au Département.

DESTINATAIRE (à remplir par le candidat) :

Nom/prénom :

Adresse :

Votre dossier d'inscription au **CONCOURS DE MONITEUR EDUCATEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE** est bien arrivé au DEPARTEMENT DE LA REUNION – DRH –SERVICE FORMATION ET CONCOURS :

DATE DE RECEPTION :

CACHET DU SERVICE

Il sera procédé à son examen. Vous serez tenu(e) informé(e) de sa recevabilité.
Date prévisionnelle de la sélection des dossiers (admissibilité) : 27 avril 2020.
Date prévisionnelle de l'épreuve d'entretien (admission) : à partir du 26 mai 2020.

Pour toutes questions relatives à ce concours, vous pouvez appeler le 02 62 90 34 73 ou adresser un mail à : drh.concours@cg974.fr

MONITEUR EDUCATEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE : FONCTIONS, CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET EPREUVES DU CONCOURS

FONCTIONS DU MONITEUR EDUCATEUR

Les agents du grade de Moniteur Educateur exercent des fonctions auprès d'enfants ou d'adolescents handicapés, inadaptés, en risque d'inadaptation ou qui sont en difficulté d'insertion ou en situation de dépendance.

Ils participent à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies en liaison avec les autres personnels éducatifs et sociaux, notamment les professionnels de l'éducation spécialisée.

Ils mettent en œuvre le projet d'établissement, les projets sociaux et éducatifs et participent à l'élaboration du rapport d'activité du service social et du secteur éducatif.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Rappel des conditions générales d'accès à la fonction publique

- être français ou citoyen de l'espace économique européen (EEE) ou suisse
- ne pas être déchu de ses droits civiques
- ne pas être privé de ses droits électoraux en France ou dans son pays d'origine
- ne pas avoir fait l'objet de condamnations inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire
- pour les candidats français,
- être physiquement apte à exercer ses fonctions

Conditions spécifiques d'accès au concours sur titre de Moniteur Educateur de la fonction publique hospitalière (Décret n° 2014-99 du 4 février 2014 portant statut particulier du corps des moniteurs éducateurs de la fonction publique hospitalière)

Le concours sur titre de Moniteur Educateur de la fonction publique hospitalière est ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres indiqués ci-après :

Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur ou diplôme équivalent dans les conditions prévues par le décret 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique.

Le Département de La Réunion, organisateur du concours, n'est pas compétent pour apprécier les équivalences de diplômes ou qualifications. Les candidats qui ne sont pas titulaires du diplôme, mentionné ci-dessus mais justifient des qualifications au moins équivalentes attestées :

- par un diplôme ou un autre titre de formation délivré en France, dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen
- par tout autre diplôme ou titre sanctionnant une formation ou par toute attestation prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle d'études au moins équivalent à celui sanctionné par le diplôme requis,
- par leur expérience professionnelle

doivent présenter une **demande d'équivalence auprès de la commission régionale** prévue à cet effet, en vue d'obtenir, le cas échéant, la reconnaissance d'équivalence nécessaire à la prise en compte de leur candidature. Les coordonnées de cette commission sont les suivantes :

LES EPREUVES

Le concours de Moniteur Educateur comporte 2 épreuves :

1- Une épreuve d'admissibilité (note sur 20 - coefficient 1) portant sur l'analyse de la complétude du dossier reposant :

-sur la possession du titre de formation requis pour l'accès au corps des candidats

- l'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de l'emploi concerné par le concours.

2- Une épreuve orale d'admission consistant en un entretien avec le jury prenant comme point de départ une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel et/ou des acquis de son expérience (durée de vingt minutes dont 10 min au plus de présentation– note sur 20 - coefficient 1).

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves est éliminatoire.